

BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL 2014

1. Budget Total - total de la page 16	937 077	\$
2. Moins: Recettes non fiscales - total de la page 7	222 002	\$
3. Budget net	715 075	\$
4. Moins: Subvention de financement et de péréquation communautaire	218 611	\$
5. Mandat à couvrir par l'impôt local	496 464	\$

Région	Mandat	Assiette fiscale	Taux
Grande-Anse	496 464 \$	33 865 250\$	1.4660\$
.....
.....
.....
.....
.....	\$	\$



LA PRÉSENTE ATTESTE que le 18e jour de décembre 2013 le conseil de la municipalité de Grande-Anse a DÉCIDÉ que la somme de 937 077 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 496 464 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le (s) taux d'imposition soit 1.4660 \$, _____ \$, _____ \$.


Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Grande-Anse

Adopté ce 18e jour de décembre 2013 par le conseil de la (du) (cité, ville, village) de Grande-Anse

Exécuté en ce 18e jour de décembre 2013 par le (la) greffier (ière) de la municipalité de Grande-Anse sous le sceau corporatif de ladite municipalité.

(Sceau corporatif)


 maire

 greffier (ière)

Approuvé ce 3e jour de janvier 2014

 Directrice des finances communautaires

DEC 31 2013